

# **RAPPORT DE MISSION**

***DU MERCREDI 15 JUILLET AU SAMEDI 18 JUILLET 2009***

**A OUAGADOUGOU**

## **Introduction**

Dans le cadre des démarches en vue de l'adoption d'une loi sur le quota en Côte d'Ivoire, Mme KONE Julie, Chargée de l'Administration du CEFCI a entrepris un voyage à Ouagadougou au Burkina Faso afin de s'entretenir avec les acteurs de la société civile Burkinabé.

En effet, la loi sur le quota ayant été adoptée au Burkina Faso, la Direction Exécutive du CEFCI a estimé nécessaire cette mission afin de s'enquérir de la stratégie adoptée par les acteurs de la société civile Burkinabé.

Arrivée à l'Aéroport de Ouagadougou le mercredi 15 juillet 2009 à 23 h 10 mn, Mme KONE a effectivement débuté les entretiens le jeudi 16 juillet 2009.

## **I- Organisations et personnes rencontrées**

### **1- Le CGD (Centre de Gouvernance Démocratique)**

M. MATIELSE, Chargé des opérations, a présenté le CGD, une organisation née il y a dix (10) ans et qui fait des recherches et mène des actions en vue de la Démocratie.

A ce titre, le CGD a conduit un premier projet de 2004 à 2007 en vue de la Gouvernance Démocratique dans les différents domaines :

- politique,
- administratif,
- économique,
- budgétaire.

Le second plan, de 2008 à 2012 est relatif à la représentation politique des femmes. A ce titre, avec la conjugaison de plusieurs efforts, le CGD a mené des actions en vue de l'implication politique des femmes. Il a souligné par ailleurs qu'un travail d'une telle envergure ne pourrait être efficient sans une synergie d'actions.

La mise en œuvre de ce plan s'est faite à travers plusieurs travaux :

- L'Etude sur la participation politique des femmes qui a tenu compte de l'historique depuis les indépendances afin de déceler les obstacles
- Le Rapport genre au sein des partis politiques
- L'élaboration d'un répertoire des femmes leaders

## **2- Le NDI (National Democratic Institute)**

Monsieur DIALLO, chargé des programmes, a présenté le NDI comme étant une Organisation Non Gouvernementale Internationale qui travaille dans le domaine de la démocratie. Par conséquent, au Burkina Faso, le NDI s'est donné pour mission de promouvoir les femmes des partis politiques. C'est dans ce cadre qu'avec la collaboration de la Coopération Suédoise ASDI, le NDI Burkina Faso a mis en œuvre un programme de promotion de la femme dans les partis politiques.

Un premier programme a duré trois (3) ans, de 2005 à 2008 avec les événements suivants :

- le lancement du programme qui s'est réalisé à travers un Forum réunissant les leaders des Partis Politiques, les élus, la société civile et la presse.
- 2005 : élections présidentielles ;
- 2006 : élections locales et 2007 : élections législatives

Le second programme en cours (2009 – 2012) pour l'adoption de la loi sur le quota

- une table ronde organisée en Mars 2009
- Formation de deux groupes de travail
- Le premier groupe s'est chargé des actions à mettre en œuvre jusqu'à l'adoption de la loi
- Le second groupe se charge des actions à mener une fois la loi adoptée

Il faut toutes fois préciser que le NDI se charge de faciliter et d'accompagner les acteurs de la Société Civile burkinabé. Etant dans la seconde phase, le second groupe tient régulièrement des séances de travail afin d'élaborer un plan d'action à soumettre à l'ensemble des membres de la coalition.

Monsieur DIALLO a remis les documents suivants à son interlocutrice :

- Guide pratique de la candidate
- Manuel de la candidate
- Cahier de la conseillère de la collectivité territoriale

Mme KONE a aussi reçu une copie des coupures de presse relatives aux actions menées.

## **3- La CBDF (COALITION BURKINABE POUR LES DROITS DE LA FEMME)**

Mme SIRIMA Mariam, Présidente du CBDF est une coalition qui regroupe plusieurs ONG Burkinabé qui veulent œuvrer pour le respect des droits de la Femme.

A ce titre, en vue de l'adoption de la loi sur le quota au Burkina Faso, son organisation a entrepris plusieurs actions de lobbying et de plaidoyer auprès des autorités du pays.

Des actions d'envergure comme des marches ont aussi été entreprises en vue d'atteindre ce même but.

La loi a été effectivement adoptée le 16 avril 2009, hélas avec des insuffisances :

- la loi indique 30% de l'un ou l'autre des sexes alors que l'esprit de la lutte voulait 30% de femmes
- la loi ne tient compte que des postes électifs alors que les postes nominatifs étaient à prendre en compte.
- Les seules sanctions sont d'ordres pécuniaires ; ce qui signifie qu'un parti qui a beaucoup de moyens financiers peut délibérément refuser de respecter la loi.

Au total, même si la loi adoptée présente des insuffisances, il faut toute fois noter que la CBDF se dit satisfaite de cette avancée.

#### **4- Autres personnes rencontrées**

Mme KONE a aussi rencontré plusieurs personnes influentes de la société civile burkinabè dont le rôle dans le processus d'adoption de la loi n'est pas à négliger. En effet, ces personnes ont contribué à l'élaboration du présent rapport et les compte rendus d'entretiens sont joint au présent rapport. Ce sont :

- M. HIENS Jonas qui a permis de rencontrer toutes les personnes et organisations ayant concouru à la bonne conduite de cette mission
- M. SAWADOGO Lookman qui nous a enrichis de ses conseils et stratégies. A ce propos, Mme KONE a pu bénéficier d'un argumentaire sur le quota qui pourrait être d'une utilité certaine dans la conduite du plaidoyer
- M SORGHO, membre du GERDES qui a su donner des conseils avisés
- Mme Martine YABRE qui nous a entretenu et nous a dévoilé les différentes stratégies que le CEFCl gagnerait à s'approprier pour l'atteinte de ses objectifs.
- M. SILUE , agent du CGD et responsable d'une ONG ivoirienne avec qui Mme KONE a eu des échanges enrichissants
- M. SIAKA Coulibaly, coordonnateur de FOSCAO BF qui a tenu à inviter Mme KONE à la réunion de la coalition en vue de l'adoption de la loi sur le quota

#### **II- Processus d'adoption de la loi au Burkina Faso**

Selon les différents entretiens, au départ, il y a eu une coalition créée par le CGD qui comptait en son sein plusieurs coalitions oeuvrant pour l'adoption de la loi sur le quota.

Plus tard, il a été question de créer un cadre unitaire présidé à tour de rôle par un membre d'une organisation. Ce cadre, qui constituait un groupe de travail pour la promotion de la femme comportait :

- les femmes des partis politiques de la majorité
- les femmes des partis politiques de l'opposition
- les femmes de la société civile
- les femmes de la presse
- des hommes d'autres organisations oeuvrant pour l'adoption de la loi sur le quota

Il faut tout de même noter qu'au sein de l'assemblée nationale, la commission des droits de l'homme a fait une consultation ouverte aboutissant à une proposition de loi sur le quota. Selon elle, même si la loi votée ne prend pas en compte tous les éléments du plaidoyer, cela constitue une avancée notable.

Par ailleurs, plusieurs actions concomitantes ont été menées :

- élargissement des bases en associant d'autres organisations de droits de l'homme pour avoir un appui.
- Collaboration avec des femmes parlementaires qui constituaient des alliés au sein de l'Assemblée Nationale. Ce qui a abouti à la mise en place d'un caucus genre au sein de l'Assemblée Nationale.
- Visite des 45 provinces du Burkina Faso en vue de sensibiliser les femmes et les hommes du pays
- Approche des partis politiques surtout ceux qui étaient contre l'adoption d'une telle loi.
- Organisation d'un forum national pour l'adoption de la loi sur le quota en collaboration avec le caucus genre de l'Assemblée Nationale et les autres organisations de la société civile.

Toutes ces actions ont abouti à une proposition de loi en 2006. Les actions se sont donc poursuivies à travers la presse, les marches pour réclamer l'adoption de cette loi. La pression était telle que la loi a fini par être adoptée.

### **III- Conseils en vue de mener à bien le plaidoyer en Côte d'Ivoire**

- faire un répertoire des femmes dans les instances de décision
- faire un état des lieux
- Travailler sur la base du code électoral et de la constitution
- Avoir de bonnes relations avec le NDI Côte d'Ivoire

- mettre en place un cadre (dont la présidence sera tournante) réunissant les femmes de la société civile, de la presse, des partis politique et d'autres hommes ayant la même vision.
- Poser le problème
- Faire adhérer les dirigeants à la nécessité de poser le problème
- Trouver les financements
- Mettre en place du COCUS GENRE (forum des Organisations de la Société Civile) qui ont travaillé ensemble
- Faire une série de plaidoyer auprès des autorités locales
- Elaborer le projet de proposition de loi sur la prise en compte du quota de 30% de femmes aux postes électifs et nominatifs
- Transmettre de la proposition de loi au gouvernement
- Demander des audiences pèle mèle afin de rallier le maximum d'opinions favorables à la question.
- Continuer les travaux même après l'adoption de la loi qui peut ne pas être celle que la société civile a soumis.
- Avoir un argumentaire solide
- Tenir compte de l'exemple du Niger et si possible y effectuer un voyage pour s'imprégner des réalités ayant sous tendu l'adoption de cette loi ;
- Tenir régulièrement des conférences de presse sur la question après chaque rencontre avec les autorités. En effet, cela constitue un moyen de pression car les hommes politiques n'aiment pas que l'opinion soit mise au courant de leur position
- Informer par les médias les populations et les partenaires de notre combat ; ces émissions doivent se faire en plusieurs langues locales et en français ;
- Pousser les femmes, qui représentent un électorat important à savoir que le gouvernement ou les hommes politiques n'entendent pas les promouvoir à travers l'adoption d'une loi sur le quota
- Avoir des alliés au sein de l'Assemblée Nationale surtout le Président de l'Assemblée qui peut être un catalyseur
- Créer au sein de l'Assemblée Nationale, un Cocus genre qui servira de relais ;
- Créer une coalition forte et éviter de disperser les forces ; cette coalition doit avoir une présidence tournante et travailler selon un plan d'action bien défini
- S'attacher les faveurs des partenaires techniques et financiers qui peuvent être d'un très grand rôle

- Partir avec des éléments solides de plaidoyer : les députés avaient développé une thèse selon laquelle la loi relative au quota genre était anti constitutionnelle ; ils soutenaient que c'était une loi discriminatoire or la constitution proscrit la discrimination. Raison de plus pour s'entourer d'hommes de droit ;
- Avoir dans l'équipe des personnes très expérimentées, des personnes compétentes et des personnes à qui l'expertise ne fait pas défaut ;
- Faire régulièrement des rencontres débats en présence de la presse avec des députés et des OSC

#### **IV- Difficultés rencontrées**

En général, la mission au Burkina Faso s'est très bien déroulée. Malheureusement, Mme KONE n'a pas été en mesure de rencontrer la présidente des femmes de l'AFJB (Association des Femmes Juristes du Burkina) qui selon les dires des membres de la société civile serait en mesure de donner des informations importantes. En effet, pour des raisons de santé, elle n'a pas été en mesure de rencontrer la représentante du CEFCI.

#### **Conclusion**

Cette mission dans la Capitale du pays des hommes intègres vient à point nommé pour donner tous les moyens au CEFCI de mener ses activités dans le cadre de l'adoption de la loi sur le quota. Beaucoup de conseils ont été prodigués et tout ceci constitue un atout majeur pour le CEFCI qui se veut une organisation sérieuse et qui pose des actes concrets en vue de l'épanouissement de la femme.